



L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/12: Affectation des résultats 2021 au BP 2022 - Budget Ecoquartier

Restes à réaliser dépenses 0 €

Restes à réaliser recettes 0 €

Restes à réaliser net (1)	0 €
----------------------------------	------------

Dépenses d'investissement 36 499,11 €

Recettes d'investissement 36 499,11 €

Solde d'exécution SI de l'exercice 0 €

001 (Budget 2021) 22 817,83 €

Solde d'exécution cumulé SI (2)	22 817,83 €
--	--------------------

Excédent d'Investissement SI (1+2)	59 316,94 €
---	--------------------

Dépenses de fonctionnement 36 499,11 €

Recettes de fonctionnement 36 499,11 €

Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3) 0 €

002 (Budget 2021) (4) 0,40 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	0.40 €
--	---------------

Couverture du besoin de financement de la SI : 0,00 €

Report au 001 - Budget 2022 :	22 817,83 €
Report au 002 - Budget 2022 :	0,40 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats tel que présentée ci-dessus

À Faux la Montagne, le 21 avril 2022,

La Maire

C.MOULIN

